



SPIP65

PARLONS HYGIENE ET SECURITE

Depuis le déménagement du SPIP il y a 3 ans, de multiples dysfonctionnements ont fait l'objet de signalements au propriétaire des locaux.

Cependant malgré de multiples interpellations, la situation devient de plus en plus scandaleusement intenable en termes d'hygiène et de sécurité et d'accueil du public.



L'insalubrité des combles (fientes, cadavres d'animaux...) met clairement en danger la santé des personnes

L'ascenseur est régulièrement en panne et ne permet pas aux personnes dont la mobilité est réduite d'accéder au SPIP dans des conditions normales, les portes d'accès au service se bloquent en cas de problème électrique, des morceaux de plancher menace de céder côté accès des personnels... Sans compter le contexte de travaux permanents du bâtiment qui fait que les parties communes sont régulièrement

encombrées de poussières gravats et autre matériaux à enjamber



L'administration ne peut plus se contenter de « solliciter » le propriétaire, mais se doit d'exiger la mise en conformité des locaux en utilisant les procédures coercitives adéquates

La CGT SPIP 65 rappelle que l'hygiène et la sécurité sont de la responsabilité pénale de l'employeur, et que s'agissant du ministère de la justice il est inacceptable que cette situation perdure.

LA CGT SPIP 65 va saisir le comité hygiène et sécurité de la situation